

6. L'autorisation de payer les frais de transport figurait dans la décision du Conseil du Trésor, rendue le 12 mai 1975, qui autorisait la participation du Canada à la Parade des Roses et aux activités connexes du Bicentenaire. Le choix des modes de transport pour les activités en Californie a découlé de nombreuses décisions opérationnelles prises par les fonctionnaires détachés auprès des consulats généraux du Canada à Los Angeles et à San Francisco, avec l'approbation du ministère des Affaires extérieures à Ottawa. Chaque décision reposait sur les besoins prévus, la connaissance des lieux qu'avaient les fonctionnaires concernés et l'aptitude des maisons locales à assurer un transport adéquat au moment voulu.

7. Oui. a) (i) Beverly Wilshire Hotel, Worldway Postal Centre, B.P. 92663, Los Angeles (Californie) 90009; (ii) Roadway Inn, 840 boul. South Indian Hill, Clairemont (Californie) 90014; (iii) Holiday Inn, 1755, av. North Highland, Hollywood (Californie); (iv) Royal Inn, 1855, South Harbor, Anaheim (Californie) 92802; (v) Holiday Inn, 625, El Camino Real, Palo Alto (Californie); (vi) Holiday Inn, 750, rue Kearny, San Francisco (Californie); (vii) Fairmont Hotel, Atop Nob Hill, San Francisco (Californie); (viii) Holiday Inn, 480, rue Sutter, San Francisco (Californie); (ix) San Francisco Hilton, rues Mason et O'Farrell, San Francisco (Californie). b) (i) 14; (ii) 43; (iii) 268; (iv) 102; (v) 199; (vi) 199; (vii) 9; (viii) 8; (ix) 8. d) (i) \$3,155.28; (ii) \$3,155.43; (iii) \$16,126.94; (iv) \$3,965.76; (v) \$3,084.90; (vi) \$5,829; (vii) \$426.12; (viii) \$333.90; (ix) \$320.12.

8. Le choix des logements pour les activités en Californie a résulté de nombreuses décisions opérationnelles prises par les fonctionnaires détachés auprès des consulats généraux du Canada à Los Angeles et à San Francisco, avec l'approbation du ministère des Affaires extérieures à Ottawa. Chaque décision reposait sur la proximité des hôtels par rapport aux lieux de célébration ainsi que sur l'aptitude des hôtels de ces régions à fournir un espace suffisant d'un niveau acceptable.

LE COMITÉ NATIONAL D'HABITAT

Question n° 3893—M^l MacDonalD (Kingston et les Îles):

1. Le Comité national d'Habitat a-t-il tenu des audiences et des assemblées dans certaines agglomérations et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. A combien s'élèvent a) les honoraires, b) les frais de déplacement à verser aux membres du Comité relativement à ces assemblées?

3. Combien de personnes étaient de service à chacune de ces assemblées, en incluant les administrateurs, le personnel du secrétariat, les agents d'information, les membres de professions libérales et les contractuels?

4. Quel a été le montant total des frais de déplacement pour l'ensemble du personnel nécessaire à ces assemblées?

5. Quel a été le coût total d'organisation de ces assemblées, y compris les frais de publicité, d'impression, de location et autres?

6. Approximativement, combien de personnes, à l'exclusion des employés de tout gouvernement ou des médias d'information, ont assisté à chacune des assemblées?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. Le Comité national d'Habitat a tenu

Questions au Feuilleton

des assemblées publiques dans les agglomérations suivantes: Inuvik, Whitehorse, Prince George, Vancouver, Québec, Edmonton, Montréal, Halifax, Fredericton, Toronto, Thunder Bay, Frobisher Bay, Saint-Jean (Terre-Neuve), Winnipeg, Charlottetown, Regina.

2. a) Le total des honoraires versés s'élève à \$7,400; b) Le total des frais de déplacement est de \$16,200.

3. Le Secrétariat canadien d'Habitat fournissait à chacune de ces assemblées un administrateur, un agent de programme et un agent d'information pour aider et servir les membres du Comité national d'Habitat. A chacune des assemblées, à l'exception de celles d'Inuvik et de Winnipeg, la Section des conférences en langues officielles du secrétariat d'État fournissait les services de deux ou trois interprètes pour permettre l'interprétation simultanée de l'anglais au français et vice versa. Comme le secrétariat d'État ne pouvait le faire à Inuvik et à Winnipeg, le ministère des Approvisionnements et Services a passé des marchés pour assurer les services d'interprétation simultanée. A chaque assemblée, International Translation Services de Toronto fournissait les services d'un technicien et l'équipement nécessaire à l'interprétation simultanée. Cette société s'est vu adjuger ce marché par le M.A.S.

4. Le montant total des frais de déplacement est de \$22,000 pour le personnel du Secrétariat canadien d'Habitat, les interprètes du secrétariat d'État et les personnes chargées des relations avec le public.

5. Les frais totaux d'organisation, dont ceux d'interprétation simultanée, de location, d'accueil et de publicité, se sont élevés à \$75,000^{*}.

6. Les nombres des personnes du grand public présentes à chacune des assemblées sont les suivants: Inuvik, 70; Whitehorse, 35; Prince George, 45; Vancouver, 250; Québec, 47; Edmonton, 175; Montréal, 135; Halifax, 30; Fredericton, 30; Toronto, 138; Thunder Bay, 50; Frobisher Bay, 100; Saint-Jean (Terre-Neuve), 85; Winnipeg, 110; Charlottetown, 16; Regina, 90.

LES SYMPOSIUMS SUR HABITAT

Question n° 3894—M^l MacDonalD (Kingston et les Îles):

1. A-t-on organisé des conférences et des colloques portant sur Habitat et, le cas échéant, a) lesquels, b) combien de personnes ont assisté à chacun, c) combien de personnes ont été payées par le gouvernement?

2. Quel a été le coût total de la tenue de ces assemblées?

3. Qu'a-t-on prévu pour la diffusion des résultats de ces rencontres?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. Le Secrétariat canadien d'Habitat a organisé et tenu quatorze symposiums dans tout le Canada en septembre, octobre et novembre 1975. L'objectif de ces symposiums était de favoriser un échange entre des spécialistes et les citoyens intéressés sur les problèmes des établissements humains au Canada et les solutions à apporter à ces derniers dans la prochaine décennie. Le tableau suivant donne, pour chacun des symposiums, la date et le lieu de sa tenue, son sujet, le nombre de personnes qui y ont assisté et le nombre de personnes qu'a rémunérées le gouvernement.